

JANVIER 2018

————— SOLUTIONS IN GLOBAL MARKETS —————  
CROSS ASSET | INVESTING • HEDGING • FINANCING |

# LE TERME ACCUMULATEUR IMPORT KO





# TERME ACCUMULATEUR IMPORT KO

# TERME ACCUMULATEUR IMPORT KO

## DESCRIPTION ET RISQUES

---

### Votre besoin :

- Vous êtes acheteur d'un montant plafonné d'USD (vendeur d'EUR)

### Votre objectif :

- Vous garantir un cours protégé bonifié par rapport au cours à terme à la mise en place du contrat tout en acceptant que cette stratégie ne soit pas un instrument de couverture certaine

### Principe :

- Le cours garanti (prix d'exercice) conclu est bonifié par rapport au cours à terme classique à la mise en place du contrat.
- En contrepartie, le montant définitif des USD qui sera acheté contre EUR à l'échéance n'est pas connu à la mise en place du contrat. Il sera compris entre zéro et un montant maximum connu à la mise en place du contrat et sera fixé selon un principe d'accumulation avec barrière de désactivation décrit ci-après:
  - Chaque jour de constatation (le nombre et les dates de constatation sont définis lors de la mise en place du contrat), on compare le prix d'exercice fixé par l'accumulateur au fixing BCE EUR/USD du jour :
    - ▶ Si Barrière de désactivation < Fixing BCE < Prix d'exercice : le nominal de l'opération est augmenté de X USD au prix d'exercice
    - ▶ Si Fixing BCE  $\geq$  Prix d'exercice : le nominal de l'opération est augmenté de nX USD au prix d'exercice (effet de levier :  $1 < n \leq 2$ )
    - ▶ Si le spot EUR/USD touche la barrière de désactivation : pas d'accumulation pour le fixing constaté et le produit est désactivé définitivement
  - Le montant total acheté à terme est la somme des achats d'USD cumulés lors de chaque constatation

### Le Terme Accumulateur KO est un produit financier qui présente les risques suivants :

- **Risque inhérent à l'existence d'un effet de levier** : L'Instrument Financier peut, le cas échéant, comporter un effet de levier. Ainsi le montant réellement couvert en devise est connu à l'échéance du produit. De plus, en cas de mise en jeu de l'effet de levier, vous pouvez vous retrouver en situation de sur-couverture. De même en fonction des montants couverts, la mise en jeu de l'effet de levier peut vous amener en situation de sous-couverture.
- **Risque de volatilité ou de sensibilité** : D'ici à l'échéance de l'Instrument Financier, le prix de celui-ci peut subir une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché qui influent sur l'évolution du cours de ce produit.
- **Risque de désactivation de la couverture pour les produits à barrière** : En cas de désactivation de la couverture, vous pouvez à nouveau retrouver une situation d'absence de couverture et devoir, dans cette hypothèse, vous couvrir à nouveau à un cours dégradé par rapport au cours actuel. En ce cas, vous pourriez être amené à souhaiter mettre en place une nouvelle couverture dans des conditions dégradées de prix et de liquidité. Il vous appartient de juger si ce risque est compatible avec vos besoins de couverture.

# TERME ACCUMULATEUR IMPORT KO

FOREX

EURUSD

18 MOIS

À chaque constatation hebdomadaire, tant que le spot EUR/USD n'a à aucun moment atteint la barrière de désactivation (1.2500), le montant cumulé d'USD acheté à terme est augmenté en fonction du niveau fixing de la BCE, à savoir :

- $1.2500 < \text{Fixing EUR/USD} < 1.3200$   
Le montant de votre achat à terme en USD est augmenté de 200 000 USD à 1.3200
- $\text{Fixing EUR/USD} \geq 1.3200$   
Le montant de votre achat à terme en USD est augmenté de 400 000 USD à 1.3200

Si le spot traite une fois au niveau ou en-dessous de la barrière (et donc pas seulement au moment de la constatation), le principe d'accumulation s'arrête et le moment définitif des USD achetés à terme est égal au moment cumulé, soit :

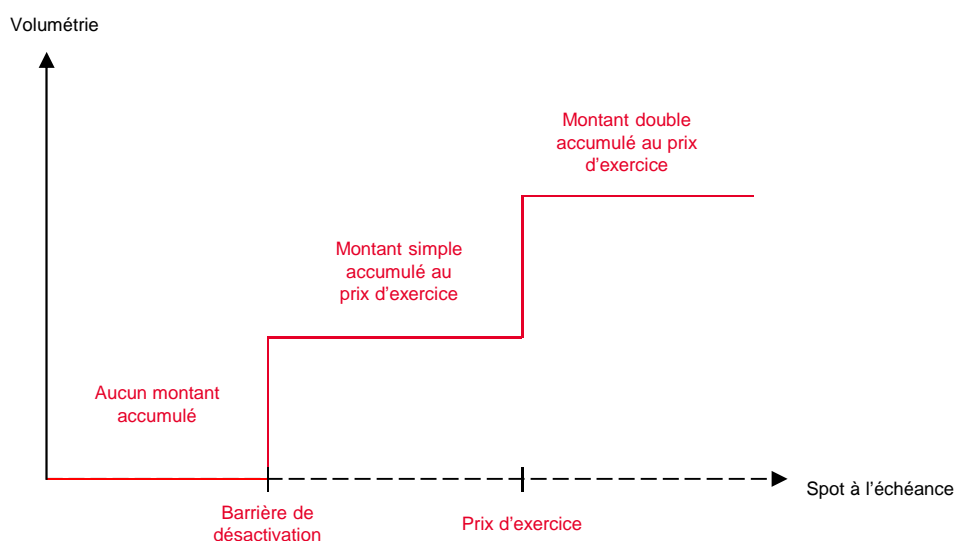
- **Montant global en USD =  $(n1 \times 200\ 000) + (n2 \times 400\ 000)$  USD**

Avec  $n1$  le nombre de constatations hebdomadaires où le fixing BCE a été strictement inférieur à 1.3200 (avant que le spot EUR/USD n'ait touché la barrière si elle est touchée).

Avec  $n2$  le nombre de constatations hebdomadaires où le fixing BCE a été supérieur ou égal à 1.3200 (avant que le spot EUR/USD n'ait touché la barrière si elle est touchée).

<b>Sens</b>	Vous êtes acheteur d'USD contre EUR
<b>Départ</b>	10/10/0N
<b>Échéance</b>	17/03/0N+2 (valeur 19/03/0N+2)
<b>Type de constatation</b>	Hebdomadaire
<b>Nombre de constatation</b>	76
<b>Référence</b>	Le cours fixing de la BCE (page Reuters ECB37)
<b>Prix d'exercice</b>	1.3200 (bonifié par rapport au cours à terme : 1.2885)
<b>Barrière de désactivation</b>	1.2500
<b>Montants cumulables</b>	200 000 USD ou 400 000 USD par constatation selon le niveau du fixing BCE si et seulement si fixing BCE > 1.2500
<b>Montant maximum cumulable</b>	30 400 000 USD, soit 400 000 USD par semaine
<b>Montant minimum cumulable</b>	0, si la barrière de désactivation est touchée avant la première constatation

## PROFIL DE DENOUEMENT A CHAQUE FIXING\*\*



\* Source: Bloomberg, SG Engineering, DATE. Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

\*\* Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

# TERME ACCUMULATEUR IMPORT KO

FOREX

EURUSD

18 MOIS

---

## AVANTAGES

- Le prix d'exercice de l'EUR/USD fixé par le terme accumulateur est bonifié par rapport au cours à terme à la mise en place du contrat
- Les montants accumulés à chaque période de constatation sont définitivement acquis quelle que soit l'évolution future du cours de l'EUR/USD.
- Possibilité d'effectuer des levées anticipées sur le montant déjà accumulé: ces levées se font sur la base du prix d'exercice (1.3200), impacté des points de report/déport sur la période restant à courir.
- Cette stratégie étant composée de plusieurs options, les primes des options vendues permettent de compenser partiellement, voire totalement, les primes des options achetées; de ce fait, le décaissement de prime est réduit, voire nul.

---

## INCONVÉNIENTS

- Le terme accumulateur n'est pas un instrument de couverture certaine car le montant total de votre achat à terme d'USD n'est pas connu à la mise en place du contrat; il est compris entre 0 et 30 400 000 USD
  - A chaque constatation, lorsque le fixing est supérieur ou égal au prix d'exercice 1.3200, le nominal de l'incrémentation est multiplié par 2 au prix d'exercice alors que le niveau spot vous serait plus favorable (effet de levier)
  - Si, à tout moment avant l'échéance, le spot EUR/USD touche ou traite en dessous de la barrière de 1.2500, votre produit est désactivé définitivement alors que le spot vous est défavorable à cet instant

---

## AVERTISSEMENT

- En cas de dénouement anticipé de votre opération de couverture, vous serez amené à payer ou recevoir une soulte en fonction des conditions de marché.

# AVERTISSEMENTS

---

1. Avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, les contreparties sont invitées à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
2. Risque de crédit: conclure cette transaction crée un risque de crédit sur Société Générale, à savoir que l'insolvabilité de Société Générale peut notamment entraîner une perte totale ou partielle sur le produit.
3. Risque de marché: le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant éventuellement investi (ex : prime), voire, dans le pire des scénarii, à des pertes illimitées.
4. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables: Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger la contrepartie à payer des appels de marge, à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre la contrepartie dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner notamment une perte importante. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.
5. Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la sortie du produit et entraîner notamment une perte importante.
6. Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – résiliation anticipée du produit: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit dans certains cas (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et/ou (ii) la résiliation anticipée du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
7. Restrictions générales de vente: Il appartient à chaque contrepartie de s'assurer qu'elle est autorisée à conclure cette opération.
8. Caractère promotionnel de ce document: Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
9. Absence d'offre de contracter: Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni un contrat, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.
10. Risque de taux de change: Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations des taux de change.
11. Effet de levier: Ce produit peut intégrer un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse, ce qui peut entraîner notamment la perte totale ou partielle du montant éventuellement investi.
12. Dénouement anticipé du produit: Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de dénouer ou de proposer des prix pour des produits en cours de vie, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce dénouement. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

# AVERTISSEMENTS

---

**13. Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes:** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**14. Données de marchés:** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**15. Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change:** Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant éventuellement investi peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise de règlement de l'opération, sauf si l'opération inclut une garantie de change.

**16. Confidentialité:** Le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale.

**17. Agrément:** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Avis aux « US Persons » :** Si vous êtes une « U.S. Person » (au sens défini par la « U.S. Commodity Futures Trading Commission ») veuillez consulter le site internet <http://swapdisclosure.sgcib.com> pour d'importantes informations concernant les produits dérivés. En effectuant des opérations sur produits dérivés avec Société Générale, vous êtes réputés reconnaître avoir lu et accepté les informations fournies sur ce site internet.

Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex  
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris - APE 651C  
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR  
Société Générale is authorised by the Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution